

# **PROCES VERBAL**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2018.**

L'an deux mil dix-huit, le six Septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pompain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Christiane BAILLY, Maire.

Date de convocation le 31 Août 2018. La séance est ouverte à 20 heures 45.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Ousmane SISSOKO

**Présents :** Monsieur Ousmane SISSOKO, Madame Karine GUILLOT, Monsieur Jean-Marie VIVIER, Monsieur Dominique GOURDIEN, Madame Stéphanie GRIMAULT, Monsieur Guy LETANG, Monsieur Patrick SAUVAGET, Madame Mireille BICHON, Madame Monique JODEAU.

**Excusés :** Madame Sandrine POMMIER, Monsieur Régis VEILLAT

**Pouvoir :** Madame Sandrine POMMIER a donné pouvoir à Madame Karine GUILLOT.

### **Ordre du jour**

- 1- Résultat de l'appel d'offre pour l'ouverture d'un poste d'agent technique.
- 2- Délibération portant sur le règlement intérieur des équipements sportifs du stade Georges Baillet.
- 3- Délibération portant sur le choix de l'entreprise pour les travaux de l'église.
- 4- Délibération portant sur le choix de l'entreprise pour les travaux de voirie.
- 5- Délibération portant sur le devis des potelets.
- 6- Délibération portant sur le devis des chaises et des tables de la salle des fêtes.
- 7- Délibération pour la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare).
- 8- Délibération portant sur la délégation de signature.
- 9- Délibération portant sur l'autorisation de facturer les dégradations.
- 10- Délibération pour désigner six membres pour l'association foncière de Saint-Pompain.
- 11- Délibération portant sur le tarif de l'utilisation de la salle des fêtes par une association hors commune.
- 12- Questions diverses

#### **1- Résultat de l'appel d'offre pour l'ouverture d'un poste d'agent technique.**

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le résultat de l'appel d'offre pour l'ouverture du poste d'agent technique.

Monsieur Julien BATY occupera le poste à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

#### **2- Délibération portant sur le règlement intérieur des équipements sportifs du stade Georges Baillet.**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Ousmane SISSOKO.

Monsieur Ousmane SISSOKO présente la proposition du règlement intérieur pour les équipements sportifs du stade Georges Baillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le règlement intérieur du stade Georges Baillet.

### **3- Délibération portant sur le choix de l'entreprise pour les travaux de l'église.**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie VIVIER.

Monsieur Jean-Marie présente le résultat de l'appel d'offre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De choisir l'entreprise CGV et Ciel pour un montant de 59 895,42 € H.T. (cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze euros et quarante-deux centimes hors taxes).
- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis et tout document nécessaire à la réalisation des travaux.
- D'inscrire la somme nécessaire au budget.

### **4- Délibération portant sur le choix de l'entreprise pour les travaux de voirie.**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie VIVIER.

Monsieur Jean-Marie VIVIER présente le travail de la commission voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De choisir le devis de l'entreprise Bonneau et Fils, domiciliée à Sainte-Ouene (79220), pour un montant de 13 960,50 € H.T. (treize mille neuf cent soixante euros et cinquante centimes hors taxes).
- De mandater Madame le Maire pour signer le devis.
- D'inscrire la somme nécessaire au budget.

### **5- Délibération portant sur le devis des potelets.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour les potelets de l'entreprise Self Signal, domiciliée à Cesson Sevigné (35510).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise Self Signal pour la somme de 634,00 € H.T. (six cent trente-quatre euros hors taxes).
- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis.
- D'inscrire la somme nécessaire au budget.

### **6- Délibération portant sur le devis des chaises et des tables de la salle des fêtes.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour les chaises et les tables pour la salle des fêtes de l'entreprise Manutan, domiciliée à Chauray (79074).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise Manutan pour la somme de 3 882,65 € H.T. (trois mille huit cent quatre-vingt-deux euros et soixante-cinq centimes hors taxes).
- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis.
- D'inscrire la somme nécessaire au budget.

## **7- Délibération pour la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire).**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'accepter la proposition de Madame le Maire
- de mandater Madame le Maire pour saisir le comité technique.

## **8- Délibération portant sur la délégation de signature.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une délégation de signature pour le secrétaire de Mairie, Monsieur Willy TEMPEREAU pour les actes administratifs suivants :

- La certification matérielle de la signature des administrés de Saint-Pompain.
- La réception des courriers recommandés.
- La réception des documents d'urbanisme (PC, PA, PD, DP, CUa, CUb).
- La prolongation du délai d'instruction pour une demande d'urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de Madame le Maire.

## **9- Délibération portant sur l'autorisation de facturer les dégradations.**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir facturer les dégradations aux personnes concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à facturer toute dégradation constatée aux personnes concernées.

## **10- Délibération pour désigner six membres pour l'association foncière de Saint-Pompain.**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Préfecture demandant au Conseil Municipal la désignation de six membres pour renouveler le bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Saint-Pompain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne les personnes suivantes :

- Monsieur Patrick JARC
- Monsieur Dominique GOURDIEN
- Madame Michèle NAUDON
- Monsieur Bruno VEILLAT
- Madame Marie-Perrine LETANG
- Monsieur Daniel QUINTARD

## **11- Délibération portant sur le tarif de l'utilisation de la salle des fêtes par une association hors commune.**

L'association n'a pas donné suite, ce point est abandonné.

## 12- Questions diverses.

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Christiane BAILLY	Dominique GOURDIEN	Ousmane SISSOKO
Karine GUILLOT	Guy LETANG	Stéphanie GRIMAUT
Régis VEILLAT	Patrick SAUVAGET	Mireille BICHON
-----absent-----		
Jean-Marie VIVIER	Monique JODEAU	Sandrine POMMIER
		-----absente-----
Frédéric LEAU		